

**Termes de Référence**

Direction Départementale Agricole du Sud (DDAS)

Etude de faisabilité de l’aménagement hydro-agricole de l’Abeï

Mars 2021

1. **Contexte**

L’intensification de la production agricole en vue de la satisfaction de la demande alimentaire interne sans cesse croissante doit nécessairement passer par l’extension raisonnée des aires irriguées et une meilleure gestion de l’eau au niveau du système et à la parcelle. En ce sens, le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), à travers la Politique de Développement Agricole 2010-2025, priorise l’appui à l’accessibilité des producteurs aux facteurs de production de base. Cet appui vise à promouvoir, entre-autres, (i) l’accès sécurisé au foncier comme garantie de l’investissement à long terme, (ii) l’accès à l’eau d’irrigation et la gestion participative des infrastructures et des ressources en eau. Les interventions dans le secteur doivent renforcer les capacités techniques et managériales des bénéficiaires directs des systèmes d’irrigation. Ce renforcement prend en compte le périmètre et tout ce qui lui est lié. L’approche doit garantir la consolidation du développement en tant que processus en faisant appel à l’engagement des communautés vers une responsabilisation et une autonomisation totale dans la gestion des périmètres irrigués et leurs environnements tout au moins proches. Les objectifs poursuivis par le MARNDR consistent à augmenter la productivité et la production des aires irriguées et à en transférer la gestion aux usagers.

Selon certaines statistiques disponibles, le potentiel d’irrigation en Haïti se situerait entre 135 000 et 150 000 ha, qui représentent environ 50 % des terres de plaines, lesquelles constituent les zones à fort potentiel agricole du pays. Le reste des surfaces agricoles se trouvent dans les mornes (zones montagneuses). La superficie aménagée est estimée à environ 90 000 ha, et 80 000 ha la surface effectivement irriguée au moyen d’environ 250 systèmes d’irrigation.

Couvrant une superficie de 3.032 km2 pour une population estimée à 671.112 habitants, rurale à près de 86% (PNUD, 1997), le département du Sud bénéficie de bonnes potentialités agricoles, caractérisées par une diversité de sols, de climat et par la présence de nombreux cours d’eau propices à l’irrigation. La carte suivante élaborée par la mission des Nations Unies en Haïti en 2015 montre que le département du Sud est doté d’un potentiel d’irrigation significatif.



La présente étude vise à étudier la faisabilité technique, économique, sociale environnementale de l’aménagement hydroagricole de la plaine de l’Abeï (commune des Chardonnières).

1. **Localisation et présentation de la zone**

La zone d’étude est une localité (L’Abeï) se trouvant dans la deuxième section Déjoie de la commune des Chardonnières. Elle est située à l’Est par la Rivière Grand passe, à l’ouest par la localité de Bousquette, au nord par la localité gros Bassin et au sud par le littoral de la mer des caraïbes. Elle fait une cinquantaine d’hectare environ. Sa population est d’environ 400 habitants. On y cultive le Mais, le Haricot, le sorgho et le riz. La pêche est une activité non négligeable dans cette communauté quand la pluviométrie fait défaut, elle substitue aux besoins de certaines familles bien que précaire. Une école nationale assure l’éducation primaire des riverains jusqu’à la sixième année fondamentale.

1. **Objectif de l’étude**

L’objectif général consiste à réaliser une étude portant sur l’aménagement hydro-agricole du périmètre et la mise sous irrigation de 40 hectares de terre, en identifiant notamment l’impact socio-économique sur les conditions de vie usagers (exploitant-e-s) et sur l’économie locale.

De manière spécifique, le bureau d’études devra :

* Proposer la mise en place d’un ouvrage de prise sur la source l’Abeï ;
* Choisir un site adapté pour la mise en place de la prise ;
* Établir à travers un plan le positionnement et le dimensionnement du canal primaire, des secondaires et des tertiaires ;
* Proposer l’aménagement et l’organisation spatiale des parcelles à irriguer en établissant un horaire d’irrigation adapté et des ouvrages régulateurs nécessaires au bon fonctionnement du périmètre ;
* Estimer les coûts des investissements à réaliser pour l’aménagement du périmètre
* Analyser les dynamiques sociales existantes dans le territoire en question et proposer une démarche pour une gestion sociale autonome du périmètre aménagé
* Analyser les systèmes de cultures existants et, s’il y a lieu, proposer de nouveaux systèmes cultures qui pourraient permettre une mise en valeur optimale du périmètre aménagé
* Un diagnostic agro économique et performances technico-économiques du système de production, assorti des recommandations sur les options de mise en valeur du périmètre pour améliorer le rendement des cultures et le revenu des usagers ;
* Réaliser une analyse de la rentabilité (financière, économique et sociale) du périmètre aménagé
* Faire des propositions générales pour la gestion autonome du périmètre par les usagers.
* Faire un diagnostic physique du système d’irrigation assorti des recommandations sur la position de la prise (barrage) sur la source l’Abeï, les caractéristiques des infrastructures ainsi que le schéma d’aménagement global du périmètre (canal tête morte, canal principal, organisation spatiale, ouvrage de régulation…)
* Un diagnostic agro économique et performances technico-économiques du système de production, assorti des recommandations sur les options de mise en valeur du périmètre pour améliorer le rendement des cultures et le revenu des usagers ;
* Un diagnostic institutionnel en lien avec le système de gestion actuelle, assorti des propositions concrètes sur l’amélioration du fonctionnement du système et sur la stratégie de gestion (calcul débit, gestion sociale de l’eau,…)
1. **Mandat du consultant**

Dans le cadre de ce travail, le bureau d’études sélectionné ou le consultant devra, entre autres, réaliser :

* Etude topographique à l’échelle de 1/5000 couvrant la totalité du périmètre.
* Levée planimétrique et altimétrique de l’ouvrage de prise
* Report en plan de ces levées à l’échelle 1/2000 avec l’indication de tous les détails en traçant des cartes avec des courbes de niveau à équidistance de 50 cm
* Plan descriptif du réseau (irrigation et drainage) en tenant compte des ressources en eau existant ;
* Plan de fonctionnement et d’entretien du réseau ;
* Evaluation des besoins en eau du périmètre
* Evaluation des besoins en eau des agriculteurs
* Analyse de la situation foncière du périmètre
* Proposition pour une gestion du PI par les usagers
* Analyse des systèmes de production existants
* Proposition d’un système de cultures pour la mise en valeur du PI
* Analyse de l’impact socioéconomique de l’aménagement envisagé sur les usagers et sur l’économie locale
* Bilan environnemental de l’aménagement (impact de l’aménagement sur l’environnement et vice et versa)
* Estimation des coûts de l’aménagement envisagé
* Analyse de la rentabilité de l’aménagement
* Un plan d’action pour l’aménagement et la mise en œuvre du périmètre irrigué
	1. **Études topographiques**

Un levé topographique consistera à :

* Délimiter et évaluer la superficie du périmètre à aménager ;
* Déterminer les courbes de niveaux, la profondeur et l’ampleur des différentes zones inondables ;
* Réaliser le profil longitudinal du périmètre ;
* Réaliser les profils transversaux sur les axes d’implantation d’ouvrages et à tous les dénivelés en vue de faire ressortir les limites latérales des zones cultivables, et le gabarit du lit mineur de la source ;
* Identifier et positionner les points de singularité sur la carte à l’échelle de 1/1000e.

En outre, le levé s’attachera à faire ressortir tous les détails de terrain : pistes, verger, bois sacré, concessions, points d’eau etc. Il s’appuiera sur des bornes en béton qui serviront de base d’implantation des futurs ouvrages et devront résister au temps et être facilement repérables sur le terrain.

* 1. **Études hydrologiques**

Cette étude dégagera les caractéristiques hydrauliques et hydrologiques du périmètre en vue de déterminer sa faisabilité technique :

* Pluviométrie ;
* Caractéristiques morphologiques et biophysiques du sous-bassin versant ;
* Localisation des principaux axes de drainage
* Identification des risques naturels susceptibles d’avoir un impact sur le PI de Labeï
	1. **Études géotechniques simples**
* Appréciation de la perméabilité des sols du PI
* Appréciation des caractéristiques mécaniques des sols
* Identification des zones où pourront être prélevés des matériaux qui seront utilisés dans la construction des ouvrages
	1. **Études hydrauliques**
* Réalisation des calculs hydrauliques de base
* Conception et dimensionnement des ouvrages (d’irrigation et de drainage)
* Établissement des profils du canal primaire
* Présentation d’un plan d’ensemble du périmètre avec emplacement exact des différents ouvrages prévus
	1. **Études pédologiques**

L’étude pédologique décrira la nature et la qualité des sols du périmètre et leur aptitude à l’irrigation. Toutes ces informations figureront sur une carte à échelle 1/2000e.

* 1. **Étude environnementale**

Cette étude comportera une présentation sommaire des éléments suivants **:**

* Une description de l’état initial du site et de son environnement ;
* Une description des caractéristiques du projet d’aménagement du PI de Labeï, ainsi que ses potentiels impacts positifs ou négatifs ;
* Une identification des caractéristiques ou des éléments de l’environnement qui peuvent subir des impacts positifs ou négatifs, qui résulteront de l’aménagement du PI ;
* Une présentation des mesures à prendre pour supprimer, réduire, gérer ou compenser les effets négatifs sur l’environnement.
	1. **Étude socioéconomique**

Cette étude devra déterminer si l’aménagement hydro-agricole du périmètre en question favorisera une augmentation de la production agricole du périmètre et une amélioration du revenu des exploitants.

D'une manière plus spécifique, le consultant devra cerner les points suivants :

* Déterminer les atouts et les contraintes socio-économiques de la zone ;
* Inventorier et analyser la rentabilité des cultures pratiquées actuellement sur le périmètre ;
* Analyser la tenure foncière
* Établir le profil des exploitants du PI, en faisant ressortir la participation des femmes et des jeunes
* Proposer d’autres systèmes de cultures pour une meilleure valorisation du périmètre
* Analyser les dynamiques locales pour une gestion du PI par les usagers
* Calculer la rentabilité économique du projet
1. **Résultats attendus**

Les résultats attendus de la présente étude concernent l’établissement d’un rapport sous forme d’un mémoire technique comprenant les éléments suivants :

* Un dossier d’étude technique complet est élaboré pour le périmètre ;
* Une évaluation des besoins en eau des cultures actuellement pratiquées ou à envisager après l’aménagement ;
* Les plans détaillés des ouvrages et des parcellaires sont réalisés ;
* Le devis descriptif indiquant la nature et les quantités des travaux par poste suffisamment précis et bien renseigné pour permettre une meilleure exécution des travaux est réalisé ;
* Une note présentant les impacts socioéconomiques du périmètre aménagé sur la population locale
* Une note présentant la démarche pour le renforcement des capacités des potentiels irrigants pour la gestion du périmètre irrigué par les usagers ;
* Une note comportant des mesures d’accompagnement pour la mise en valeur du périmètre aménagé
* Un calendrier d’exécution
* Un jeu de cartes (Plan de situation du PI, plan des profils du canal primaire, plan des ouvrages envisagés, etc.)
1. **Lignes méthodologiques**

L’approche méthodologique proposée par le consultant doit prendre en compte l’aspect technique pour l’aménagement des systèmes d’irrigation et l’aspect social exigeant la participation active des communautés ciblées dans toutes les activités à entreprendre. Elle doit également rechercher la concertation permanente avec les parties prenantes (DDAS, autorités locales, organisations communautaires de base, etc.).

Quant à l’aspect social de la démarche, il s’appuiera essentiellement sur l’approche participative visant à intégrer la communauté et les parties dans les différents choix à effectuer et les orientations à adopter dans le ciblage tant des bénéficiaires que dans les activités à préconiser. Ce qui permettra à la firme / Consultant de réaliser, entre-autres, les taches suivantes :

* Cartographier les agglomérations ou résidents du périmètre ;
* De faire le ciblage des couches les plus vulnérables, en déterminant leur niveau de vie
* Identifier sur des cartes les exploitants d’après le mode de faire valoir ;
* Faire des propositions adaptées pour la gestion et la mise en valeur du périmètre

Les aspects technique, économique et social de l’approche se complètent pour apporter des données quantitatives et qualitatives qui permettront de mieux cerner la problématique et de déduire des propositions pertinentes, réalistes et acceptables par les différentes parties prenantes.

1. **Durée de l’étude**

L’étude s’étendra sur une période maximale de deux (2) mois. Le consultant devra mobiliser les ressources nécessaires pour pouvoir réaliser la mission dans le délai imparti.

1. **Qualifications requises :**
* Le bureau d’étude ou le consultant doit avoir des compétences en génie rurale et Economie
* Avoir au moins 10 ans d’expérience générale et au moins trois ans d’expérience dans la réalisation d’étude et de mise place de système d’irrigation
* Connaissance du secteur d’irrigation et de la politique d’irrigation du MARNDR ;
1. **Logistique et assurance**

Le/la consultant(e) sera responsable :

De son assurance ;

Du matériel de travail ;

De tout autre matériel nécessaire pour la consultation ;

1. **Soumission des dossiers**

L’offre de prestation de services comprend : une proposition technique et une proposition financière.

La partie technique devra inclure :

1. Une lettre de soumission
2. La compréhension du mandat,
3. La proposition technique
4. La démarche méthodologique pour la conduite de l’étude,
5. Le CV du prestataire,
6. Un calendrier de réalisation

L’offre financière doit être soumise en USD et inclure les informations suivantes :

1. Les honoraires du prestataire pour la réalisation de l’étude ainsi que les frais de déplacement et d’hébergement ;
2. La proposition des modalités de paiement.

**Délai de soumission**

La soumission de l’offre est attendue, au plus tard le 09 avril 2021, aux adresses suivantes :

m.borno@avsf.org

marcelinaubourg68@yahoo.fr

**Critères d’évaluation des offres :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Compétences de l’équipe** | **36%** |
| **Qualité de l’offre technique, Méthodologie proposée** | **46%** |
| **Offre financière** | **18%** |